



conseil général de l'Environnement et du Développement durable AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Communiqué de presse

Mardi 15 février 2011

L'Autorité environnementale a rendu ses avis sur :

- L'opération de rénovation urbaine du centre-ville de Fosses (95)**
- ZAC du Parc d'activités des Ecouardes à Taverny (95)**
- Extension de la ZAC Multi-sites de Gonesse (95)**

L'Autorité environnementale (Ae) s'est réunie le 9 février pour émettre son avis sur les 3 projets suivants :

L'Opération de rénovation urbaine du centre-ville de Fosses (95)

Le projet est présenté par l'EPA Plaine de France et porte sur les travaux de réalisation d'un dossier de création de ZAC approuvé en 2008 par la municipalité de Fosses. Il vise à créer une véritable « centralité » urbaine dans cette commune d'environ 10 000 habitants.

L'Ae préconise de regrouper étude initiale et document d'actualisation pour une meilleure lisibilité et cohérence de l'étude d'impact.

Les principales recommandations de l'Ae ont porté sur :

- la justification du projet dans un cadre intercommunal
- l'amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux : clarifier les positions sur la réduction des nuisances sonores et sur les règles de qualité de construction imposées au futurs bailleurs ; réexaminer avec soin l'ensemble des options concernant les eaux pluviales ; s'assurer de la compatibilité avec les services publics intercommunaux en matière de voirie et d'assainissement.

L'Ae rappelle que la réalisation du programme ne pourra commencer avant les résultats de l'enquête publique.

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud Clouët de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73

ZAC du Parc d'activités des Ecouardes à Taverny (95)

Ce projet de ZAC conduira à terme à l'implantation du Parc d'activité des Ecouardes, sur la commune de Taverny. L'Ae note que les impacts du projets ont été clairement identifiés. Elle a fait des recommandations de forme sur la présentation du dossier, et préconisé de préciser les engagements du pétitionnaire en matière de mesures de maîtrise des impacts.

Extension de la ZAC Multi-sites de Gonesse (95)

Ce projet concerne l'acquisition et les travaux correspondant à l'extension très limitée d'un îlot de la ZAC créée en 2005 à Gonesse.

Au regard de l'opération déjà engagée, le projet d'extension ne devrait présenter aucun impact significatif supplémentaire et n'appelle donc pas de remarque de l'Ae sur le fond.

Concernant la forme du dossier mis à l'enquête, l'Ae recommande une meilleure lisibilité. En effet, la présentation actuelle d'un dossier dense résultant pour l'essentiel de la juxtaposition de dossiers antérieurs ne permet que très difficilement de comprendre en quoi consiste l'opération et quels en sont les enjeux.

Retrouvez les avis complets avec leurs annexes sur le site internet :
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

Rappelons que l'autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement. La création de l'autorité environnementale répond aux législations européennes et nationales.

Ces dernières prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Ces prescriptions visent à faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent (convention d'Aarhus, charte constitutionnelle), et à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud Clouët de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73